



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Conditions d'attribution

Question écrite n° 39700

Texte de la question

M Michel Debre demande a M le ministre des affaires etrangeres s'il est dans ses intentions de refuser le projet de reglement presente par la commission europeenne et aux termes duquel la France serait obligee de verser les allocations familiales aux familles de travailleurs qui ne resident pas en France, quelle que soit la nationalite de ces travailleurs. Qu'il parait en effet dangereux pour la politique familiale francaise de s'engager dans cette voie, car l'esprit de cette legislation etant pour une part destine a des familles francaises, le projet de reglement, en faisant subventionner par le Tresor des familles etrangeres, peut aboutir a un grave freinage de notre effort national, cependant necessaire, compte tenu du declin de la natalite.

Données clés

Auteur : [M. Debré Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39700

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1802